



SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N° 9 DU SAMEDI 13/10/2018

Réunion du 8 octobre 2018

- Désignations : M. Yann DUSSUD : 07 88 36 77 09

INDISPONIBILITES

M. GEZGIN Methehan : du 15 au 25 octobre

M. DUSSUD Léo : les 13 et 14 octobre

COURRIER REÇU

Accusé réception du mail du Roannais Foot 42 concernant absence d'arbitre sur la rencontre du 7 octobre.

CONVOCATION

M. SALMAN Oktay est convoqué le **lundi 15 octobre à 18h** à la Commission des Arbitres, pour affaire le concernant.

RATTRAPAGE TEST « TAISA » DES ARBITRES SENIORS ET JEUNES

Le **dimanche 11 novembre**, aura lieu à **Riorges** (stade Gallieni), le rattrapage pour les arbitres Seniors et Jeunes qui ont échoué le test « **Taïsa** », le 8 septembre, et pour les arbitres excusés.

Présence obligatoire. Horaire en matinée à préciser.

INFOS AUX ARBITRES

- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette. Merci.

- Messieurs les arbitres, il est rappelé que les « sous-shorts » de couleur différente sont interdits (sauf « sous-short » médical avec certificat médical), ainsi que les collants.

- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).

- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.

- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants !
Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).

- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.

RAPPEL CARTON BLANC

Nous rappelons encore une fois à tous les arbitres que pour le **carton blanc**, il n'y a qu'un seul code disciplinaire : le **110**. Une mauvaise rédaction de feuille de match papier ou FMI rentre dans les situations de manquement administratif prévu au règlement intérieur de la CDA.